

SCOT DE L'ARRAGEOIS

Délibération du Comité Syndical / n° 396

SÉANCE du 10 MARS 2017

Présidence de Philippe RAPENEAU

Secrétaire : Monsieur Jean-François DEPRET

Date de convocation : 3 mars 2017

Date d'affichage : 28 mars 2017

Étaient présents :

ANSART Pierre – AUChart Ernest – BAVIERE Jean-Pierre – BLONDEL Michel – BOUQUILLON Daniel – BRICOUT Damien – CARTON Philippe – CAYET Alain – COLLE Pierre – DELCOUR Jean-Pierre – DEPRET Jean-François – DESAILLY Jean-Michel – DROMART Evelyne – DUVERGE Bruno – FERET Claude – GOMES Stéphane – GORIN Sylvie – GUILLEMANT Pierre – LACHAMBRE Pascal – LEVIS Jean-Claude – MASTIN Philippe – MATHISSART Michel – MICHEL Didier – PARMIENTIER Jean-Marc – POULAIN Eric – RAPENEAU Philippe – SEROUX Michel – SKOWRON Richard – TABARY Daniel – TILLARD Jean-Luc – ZIEBA Jean-Marie – ZIOLKOWSKI Michel -

Absents excusés / Pouvoirs :

BAILLEUL Alain donne pouvoir à S.GORIN – COTTEL Jean-Jacques donne pouvoir à P.COLLE – COULON Géry donne pouvoir à P.LACHAMBRE – DAMART Daniel - DELEURY Jean-Pierre donne pouvoir à P.RAPENEAU - DUE Gérard – HECQ David - LÉTURQUE Frédéric donne pouvoir à C. FERET – MILLEVILLE Bernard donne pouvoir à J.F. DEPRET – PLU Jean-Claude donne pouvoir à J.L. TILLARD – POTEZ Roger - PUCHOIS Jean-Pierre donne pouvoir à J.P. BAVIERE – ROSSIGNOL Françoise donne pouvoir à J.P. MATHISSART – THUJLOT Didier donne pouvoir à J.M. ZIEBA – VAHE Daniel donne pouvoir à E.AUCHART – VAN GUELDER Alain donne pouvoir à A.CAYET.

Nombre de membres en exercice : 49

- Présents : 44
- Votants : 44
- Pouvoirs : 12

Vote : 44

- Pour : 44
- Contre : 0
- Abstention : 0

Election des délégués siégeant au Bureau du SCOT de l'Arrageois (SCOTA)

Monsieur le Président donne lecture du rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Conformément aux dispositions correspondantes du Code général des collectivités territoriales et notamment des articles L.2121-21 et par renvoi aux articles L.5711-1 et L.5711-2 ; le Comité syndical complète la composition du Bureau par l'élection en son sein d'autres membres, en l'occurrence au nombre de 8, au scrutin secret et à la majorité absolue.

En cas d'égalité des suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

...

Monsieur le Président procède à l'appel de candidatures pour l'élection des 8 autres délégués du Bureau et fait procéder aux scrutins correspondants.

...

Election du 1^{er} membre du Bureau

Monsieur Jean-Jacques COTTEL déclare faire acte de candidature au poste de 1^{er} membre du Bureau :

- Monsieur Jean-Jacques COTTEL

Il est ensuite procédé au 1^{er} tour de scrutin.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

- Nombre d'inscrits : **49**
- Nombre d'enveloppes trouvées dans l'urne : 44
- A déduire :
 - Bulletins blancs : 0
 - Bulletins nuls : 0
- Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 44
- Majorité absolue : 23

A obtenu :

- Monsieur Jean-Jacques COTTEL : 44 voix

A l'issue du premier tour de scrutin, Monsieur Jean-Jacques COTTEL est élu membre du Bureau à la majorité absolue des suffrages exprimés et a été immédiatement installé.

Election du 2^{ème} membre du Bureau

Monsieur Bruno DUVERGE déclare faire acte de candidature au poste de 2^{ème} membre du Bureau :

- Monsieur Bruno DUVERGE

Il est ensuite procédé au 1^{er} tour de scrutin.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

- Nombre d'inscrits : **49**
- Nombre d'enveloppes trouvées dans l'urne : 44
- A déduire :
 - Bulletins blancs : 0
 - Bulletins nuls : 0
- Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 44
- Majorité absolue : 23

A obtenu : Monsieur Bruno DUVERGE : 44 voix

A l'issue du premier tour de scrutin, Monsieur Bruno DUVERGE est élu membre du Bureau à la majorité absolue des suffrages exprimés et a été immédiatement installé.

Election du 3^{ème} membre du Bureau

Monsieur Pascal LACHAMBRE déclare faire acte de candidature au poste de 3^{ème} membre du Bureau :

- Monsieur Pascal LACHAMBRE

Il est ensuite procédé au 1^{er} tour de scrutin.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

- Nombre d'inscrits : **49**
- Nombre d'enveloppes trouvées dans l'urne : 44
- A déduire :

- Bulletins blancs : 0
- Bulletins nuls : 0
- Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 44
- Majorité absolue : 23

A obtenu :

- Monsieur Pascal LACHAMBRE : 44 voix

A l'issue du premier tour de scrutin, Monsieur Pascal LACHAMBRE est élu membre du Bureau à la majorité absolue des suffrages exprimés et a été immédiatement installé.

Election du 4^{ème} membre du Bureau

Monsieur Frédéric LETURQUE déclare faire acte de candidature au poste de 4^{ème} membre du Bureau :

- Monsieur Frédéric LETURQUE

Il est ensuite procédé au 1^{er} tour de scrutin.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

- Nombre d'inscrits : **49**
- Nombre d'enveloppes trouvées dans l'urne : 44
- A déduire :
 - Bulletins blancs : 0
 - Bulletins nuls : 0
- Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 44
- Majorité absolue : 23

A obtenu :

- Monsieur Frédéric LETURQUE : 44 voix
- A l'issue du premier tour de scrutin, Monsieur Frédéric LETURQUE est élu membre du Bureau à la majorité absolue des suffrages exprimés et a été immédiatement installé.

Election du 5^{ème} membre du Bureau

Monsieur Jean-Marc PARMENTIER déclare faire acte de candidature au poste de 5^{ème} membre du Bureau :

- Monsieur Jean-Marc PARMENTIER

Il est ensuite procédé au 1^{er} tour de scrutin.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

- Nombre d'inscrits : **49**
- Nombre d'enveloppes trouvées dans l'urne : 44
- A déduire :
 - Bulletins blancs : 0
 - Bulletins nuls : 0
- Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 44
- Majorité absolue : 23

A obtenu :

- Monsieur Jean-Marc PARMENTIER : 44 voix

A l'issue du premier tour de scrutin, Monsieur Jean-Marc PARMENTIER est élu membre du Bureau à la majorité absolue des suffrages exprimés et a été immédiatement installé.

Election du 6^{ème} membre du Bureau

Monsieur Jean-Claude PLU déclare faire acte de candidature au poste de 6^{ème} membre du Bureau :

- Monsieur Jean-Claude PLU

Il est ensuite procédé au 1^{er} tour de scrutin.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

- Nombre d'inscrits : **49**
- Nombre d'enveloppes trouvées dans l'urne : 44
- A déduire :
 - Bulletins blancs : 0
 - Bulletins nuls : 0
- Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 44
- Majorité absolue : 23

A obtenu :

- Monsieur Jean-Claude PLU : 44 voix

A l'issue du premier tour de scrutin, Monsieur Jean-Claude PLU est élu membre du Bureau à la majorité absolue des suffrages exprimés et a été immédiatement installé.

Election du 7^{ème} membre du Bureau

Madame Françoise ROSSIGNOL déclare faire acte de candidature au poste de 7^{ème} membre du Bureau :

- Madame Françoise ROSSIGNOL

Il est ensuite procédé au 1^{er} tour de scrutin.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

- Nombre d'inscrits : **49**
- Nombre d'enveloppes trouvées dans l'urne : 44
- A déduire :
 - Bulletins blancs : 0
 - Bulletins nuls : 0
- Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 44
- Majorité absolue : 23

A obtenu :

- Madame Françoise ROSSIGNOL : 44 voix

A l'issue du premier tour de scrutin, Madame Françoise ROSSIGNOL est élue membre du Bureau à la majorité absolue des suffrages exprimés et a été immédiatement installée.

Election du 8^{ème} membre du Bureau

Monsieur Michel SEROUX déclare faire acte de candidature au poste de 8^{ème} membre du Bureau :

- Monsieur Michel SEROUX

Il est ensuite procédé au 1^{er} tour de scrutin.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

- Nombre d'inscrits : **49**
- Nombre d'enveloppes trouvées dans l'urne : 44
- A déduire :
 - Bulletins blancs : 0
 - Bulletins nuls : 0
- Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 44
- Majorité absolue : 23

A obtenu :

- Monsieur Michel SEROUX : 44 voix

A l'issue du premier tour de scrutin, Monsieur Michel SEROUX est élu membre du Bureau à la majorité absolue des suffrages exprimés et a été immédiatement installé.

PREFECTURE DU PAS DE CALAIS
Direction des Collectivités Locales

28 MARS 2017

ARRIVÉE

